Délibération du conseil municipal

DU 4 décembre 2008 n° **25** page 1/1

Rapporteur : Jean-Claude RIQUIN

OBJET : **Attribution de subventions exceptionnelles (FTS Sport – Street Life – Entente Amicale St Sauveur-Senillé-Targé)**

La Ville apporte son soutien aux associations sportives. Ce soutien prend diverses formes et notamment l'attribution de subvention.

* * * * *

VU l'article 6 de la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

CONSIDERANT le programme de Nicolas BAUDIN (FTS Sport) qui exerce la fonction de copilote en championnat de France des rallyes, qu'il en est actuellement le leader, la ville apporte son soutien à FTS Sport pour les nombreux déplacements exigés par ce championnat.

CONSIDERANT que dans le cadre du championnat d'Europe de boxe française, l'association Street Life réalise un vidéo clip « esprit sportif » en compagnie du club de boxe française et de Modibo DIARRA, la ville soutient ce projet et aide l'association Street Life pour les frais occasionnés par ce tournage.

CONSIDERANT que la 1ère équipe féminine de football de l'Entente Amicale St Sauveur-Senillé-Targé évoluant en compétition régionale, se déplace régulièrement pour de longs trajets, la ville apporte son soutien à l'Entente pour les frais générés à ce niveau de compétition,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € au à l'association FTS Sport,
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 700 € à l'association Street Life
- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Entente Amicale St Sauveur-Senillé-Targé.

La somme sera imputée sur le compte 414.20/6574/5300

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le Maire de la Ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture
Le 12/12/08 n° 12321
Publié en mairie
Le 8/12/08

Pour ampliation,
Pour le Maire et par délégation,
Le directeur général des services
Hugues CLEPKENS